

« Passe ton BAFA ! »

Dossier de candidature

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions pour bénéficier du dispositif « Passe ton BAFA ! » sont les suivantes :

- avoir minimum 16 ans au moment du retrait du dossier de candidature,
- résider à Périgny,
- démontrer sa motivation (cf. pages 5-6).

SÉLECTION DES CANDIDATURES

- le dispositif est ouvert pour 2 bénéficiaires par an,
- pour être sélectionnés, les bénéficiaires doivent retirer un dossier de candidature auprès de la mairie,
- tout dossier incomplet sera refusé.

Pièces obligatoire à fournir avec le dossier de candidature :

le présent dossier complété et signé (pour les mineurs, signature du jeune et d'un représentant légal),
un CV,
une attestation d'assurance en Responsabilité Civile,
un justificatif de domicile,
un extrait de son casier judiciaire B3 : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>,
une lettre de motivation,
un justificatif du Quotient Familial (CAF).

DÉROULÉ DU DISPOSITIF

Pour rappel le dispositif finance une partie de la 1^{ère} session du BAFA sous réserve de validation du dossier.

Déroulement du dispositif « Passe ton BAFA ! » :

- dépôt du dossier de candidature avec toutes les pièces justificatives,
- passage en commission de sélection jury « Passe ton BAFA ! »,
- réponse écrite à la suite de la commission,
- formation théorique générale BAFA à faire 1 an maximum après la validation de la commission,
- stage pratique de 14 jours : le stagiaire devra obligatoirement accomplir son stage pratique au centre de Loisirs de Péri'Jeunesse. Le temps de stage pratique sera notifié lors de la validation de la participation.

ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Le candidat s'engage à :

- être présent aux différentes étapes du parcours de formation,
- effectuer son stage pratique de 14 jours au sein de notre accueil collectif de mineur de la ville avec l'association Péri'Jeunesse. Péri'Jeunesse proposera des dates au candidat sélectionné,
- signer une convention et un contrat d'engagement éducatif entre le stagiaire et l'association dans le cadre du stage pratique.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité s'engage à :

- participer à un montant des frais de la 1^{ère} session formation théorique (le montant de la participation sous justificatif),
- accompagner le candidat dans les démarches d'inscription d'accès à la formation BAFA et du dispositif « Passe ton BAFA ! ».

CONDITIONS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR LA COLLECTIVITÉ

La participation financière de la collectivité se limite exclusivement aux frais pédagogiques liés à la formation. Sont donc exclues du financement les dépenses suivantes :

- frais d'adhésion,
- frais de transport,
- frais d'hébergement, notamment en cas d'externat choisi par le candidat.

Le montant de l'aide sera déterminé en fonction du coût réel du stage, tel qu'indiqué par l'organisme de formation.

La bourse allouée ne pourra pas couvrir la totalité des frais pédagogiques. Dans ce cas, un prorata sera calculé à partir du montant facturé par l'organisme de formation.

Le montant de la bourse variera entre 200 € et 500 €, selon le Quotient Familial (QF) CAF du candidat, selon les critères suivants :

- 200 € maximum pour un QF CAF supérieur à 2000 € ou en cas d'absence de QF,
- 400 € maximum pour un QF CAF compris entre 1000 € et 2000 €,
- 500 € maximum pour un QF CAF inférieur à 1000 €.

Cette aide sera attribuée à l'issue du stage théorique du jeune sous présentation de la facture de l'organisme de stage.

Le bénéficiaire s'engage à effectuer obligatoirement son stage pratique de 14 jours au sein de l'association de Péri'Jeunesse.

Le déplacement vers le lieu de formation n'est pas pris en charge. L'aide du dispositif « Passe ton BAFA ! » n'intervient que sur le stage de formation initiale BAFA.

L'organisation du stage pratique et le financement de la session d'approfondissement ne sont pas pris en charge par le dispositif « Passe ton BAFA ! ».



« Passe ton BAFA ! »

Fiche de renseignements

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

/ /

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable* :

Mail* :

Statut :

Lycéen·ne

Étudiant·e

Apprenti·e

Recherche d'emploi

Salarié·e

Autre :

Détention du PSC1 :

Oui

Non

Autre Brevet professionnel lié à l'Accueil du Public, si oui lequel ?

Candidat :

Responsable légal (si mineur) :

A Périgny, le :

A Périgny, le :

* Les informations recueillies dans ce formulaire sont strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Passe ton BAFA ! » de la Ville de Périgny. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Pour exercer ce droit, veuillez nous contacter à laboussole@ville-perigny.fr

Votre motivation

Vous devez répondre à toutes les questions et décrire votre motivation. Vos réponses doivent être personnelles. Si le questionnaire n'est pas dûment rempli, vous ne pourrez pas être retenu pour intégrer la formation BAFA.

Présentez-vous en quelques lignes :

Pourquoi souhaitez-vous passer le BAFA ?

Pour financer mes études en obtenant un emploi saisonnier et/ou étudiant

Pour financer mes loisirs et vacances

Pour m'orienter vers une carrière professionnelle dans l'animation

Autre (précisez) :

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif « Passe ton BAFA ! » mis en place par la commune ?

Site internet de la Ville de Périgny

Magazine municipal « Périgny Infos »

Réseaux sociaux

Bouche à Oreille

Autre (précisez) :

Quelles sont vos motivations pour participer au dispositif de formation « Passe ton BAFA ! » ?

Votre motivation

Quelles qualités vous semblent nécessaires pour être animateur ?

Quelles sont les valeurs que vous défendez et pourquoi ?

Selon vous qu'est-ce qu'un engagement ?

Quels sont vos centres d'intérêt ?

Participez-vous à des actions sur de la commune ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?

Bénévole dans une association

Adhérent ou pratique dans une association

Autre (précisez) :